

**Eligible au PEA**

Performance absolue



voir définition au verso  
et note \* en bas de page



# VEGA Alpha Opportunités ISR

## BÉNÉFICIER D'UNE SÉLECTION ACTIVE DE TITRES AVEC UNE EXPOSITION LIMITÉE AU RISQUE ACTIONS

- ▶ L'encours du fonds est investi en permanence à 75% au minimum en actions de pays de l'Union Européenne ainsi que la Norvège et l'Islande dont 60% au moins en actions françaises.
- ▶ En pratique, l'exposition au marché des actions varie entre 0% et 20% de l'actif net : les investissements en titres vifs sont partiellement couverts par l'utilisation de contrats futures sur indices.
- ▶ De fait, la sensibilité du fonds aux fluctuations des marchés actions est relativement limitée.
- ▶ La performance du fonds repose sur une sélection active de valeurs réalisée par le gérant (gestion « stock picking »)

## LA SÉLECTION DE VALEURS : PRINCIPAL MOTEUR DE PERFORMANCE

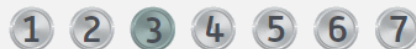
- ▶ L'objectif du fonds est de réaliser **une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, l'€STR capitalisé + 1,5%, sur une durée minimale d'investissement recommandée de 3 ans.**

### Synthèse de la stratégie d'investissement



- ▶ Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

## INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT <sup>(1)</sup>



A risque plus faible  
Rendement potentiel plus faible

A risque plus élevé  
Rendement potentiel plus élevé

## LES POINTS CLÉS

- ▶ Investissement en actions de l'Union européenne (min 75%) et en actions françaises (min 60%)
- ▶ Utilisation de produits dérivés (Futures sur indices) pour abaisser le risque actions entre 0 et 20%
- ▶ Eligible au PEA

## L'ESSENTIEL

- ▶ **Stratégie d'investissement à performance absolue**
- ▶ **Durée de placement minimale recommandée : 3 ans**
- ▶ **Indicateur de référence\* : €STR Capitalisé + 1,50%**

\*L'€STR est un nouvel indicateur de référence monétaire, calculé et publié par son administrateur la Banque Centrale Européenne (BCE), qui remplace progressivement un autre taux court, l'€ONIA, depuis le 2 octobre 2019. L'€STR représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro. Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs Banques Européennes. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu). L'administrateur de l'indice de référence n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. (La BCE en est exemptée). L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds

(1) Le calcul de l'indicateur de rendement/risque est basé sur la volatilité historique à cinq ans du fonds. La donnée historique n'est pas un indicateur fiable du futur. La catégorie de risque indiquée n'est pas une cible ou une garantie de risque et est sujette à des modifications dans le temps. La plus petite catégorie ne signifie pas un investissement sans risque. Par ailleurs, l'indicateur peut ne pas rendre totalement compte de certains risques, tels que le risque de liquidité sur les petites et moyennes capitalisations et le risque opérationnel.

Communication à caractère publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement

\*Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

## PRINCIPAUX RISQUES

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Les risques sont :

- **Risque de perte en capital**
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque de taux
- Risque actions
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque de contrepartie
- Risque lié à la gestion des garanties financières
- Risque lié aux investissements en petites capitalisations
- Risque de durabilité


Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de VEGA Investment Managers et sur le site [www.vega-im.com](http://www.vega-im.com)

## VEGA INVESTMENT MANAGERS : LE PATRIMOINE AU COEUR DE LA GESTION

En 30 ans, VEGA Investment Managers est devenu le pôle d'expertise de gestion patrimoniale du groupe BPCE – 2<sup>e</sup> groupe bancaire en France. Filiale de Natixis Wealth Management, son ADN est résolument lié à la gestion de fortune. Véritable assembleur de talents, VEGA Investment Managers conçoit des solutions financières sur mesure grâce à ses 4 métiers fondamentaux : la Gestion Collective, la Gestion Sous Mandat, la Sélection de fonds en architecture ouverte et la gestion conseillée premium. Fort de son expérience auprès d'investisseurs institutionnels et de grands clients privés, VEGA Investment Managers décline ses allocations d'actifs performantes et résilientes auprès de ses clients. La société est particulièrement reconnue pour son expertise sur les marchés européens et son style de gestion « croissance ».

VEGA Alpha Opportunités ISR bénéficie de toutes les expertises de VEGA Investment Managers. Son allocation stratégique, qui résulte de l'ensemble des analyses macroéconomiques de la société de gestion, est pilotée par **Jérôme Tavernier, directeur de la gestion collective**. Le fonds est géré par **Patrick Lanciaux, gérant actions**.

Veillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien [www.vega-im.com](http://www.vega-im.com). Ce document promotionnel est destiné à des Clients non professionnels au sens de la directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de VEGA Investment Managers. Le présent document est fourni par VEGA Investment Managers. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par VEGA Investment Managers à partir de sources qu'elle estime fiables. VEGA Investment Managers se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion. VEGA Investment Managers ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE et VEGA Investment Managers, il peut exister des risques d'intérêts potentiels. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

 **Label ISR** : Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.labelisr.fr](http://www.labelisr.fr).

**VEGA**  
INVESTMENT MANAGERS

Signatory of:

 **PR**I Principles for Responsible Investment

 **GROUPE BPCE**

115 rue Montmartre 75002 Paris - France  
Tél. : +33 (0) 1 58 19 61 00 - Fax : +33 (0) 1 58 19 61 99 - [www.vega-im.com](http://www.vega-im.com)  
Société anonyme au capital de 1 957 688,25 € - 353 690 514 RCS Paris  
Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)  
sous le numéro GP 04000045

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270€  
RCS Paris 493 455 042  
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13BPCE,  
Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08 045 100

## LES CARACTÉRISTIQUES

- ▶ **Forme juridique** : FCP de droit français
- ▶ **Compartiment / Nourricier** : Non / Non
- ▶ **Code ISIN** : FRO013200243 (part RC)  
FRO013200250 (part IC)  
FRO013376290 (part NC)
- ▶ **Devisé de référence** : Euro
- ▶ **Valeur liquidative d'origine** : Parts RC et NC : 100 euros  
Part IC : 100 000 euros
- ▶ **Droit d'entrée\*** : 3% maximum acquis au réseau distributeur
- ▶ **Commission de rachat** : Néant
- ▶ **Frais de gestion TTC max\*** : 2% de l'actif net (Part RC)  
1% de de l'actif net (Part IC)  
1,5% de de l'actif net (Part NC)

À titre indicatif, les frais courants réellement prélevés en date de l'exercice clos au 31/12/2021 : 1,23 % TTC (Part R), 0,83% (Part I) et estimés à 0,93% (Part NC) de l'actif net, prélevés directement sur l'actif net du Fonds à chaque valeur liquidative (les frais courants comprennent notamment les frais de gestion et les commissions de mouvement).

- ▶ **Commission de surperformance** : Maximum 20% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de son indice de référence, l'ESTR Capitalisé + 1,50%.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

- ▶ **Date de création** : 27 octobre 2016
- ▶ **Heure limite de centralisation** : 12h
- ▶ **Valorisation** : Quotidienne
- ▶ **Modalités de souscription et rachat** : Une part, cours inconnu
- ▶ **Montant minimum de souscription et rachat** : 1 part (Parts RC et NC) ou 100 000 euros (Part I)
- ▶ **Affectation du résultat** : Capitalisation
- ▶ **Dépositaire** : CACEIS BANK France
- ▶ **Société de gestion** : VEGA Investment Managers

\*Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent.

Achévé de rédiger en juin 2022